

Monsieur l'Inspecteur Général,

Donner une valeur monétaire aux émissions de gaz à effet de serre et aux efforts engagés pour les maîtriser est une composante essentielle de la transition écologique. Cette valeur permet d'orienter de manière efficiente les choix d'investissements, de recherche-développement et de financement de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que ceux des entreprises et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

La signature de l'Accord de Paris a constitué un tournant diplomatique majeur et nous oblige à agir dès maintenant pour contenir l'élévation des températures en deçà de 2°C par rapports aux niveaux préindustriels. C'est le sens de l'objectif, fixé en juillet 2017 dans le Plan Climat, d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 en France.


Au-delà de l'affermissement des objectifs climatiques, plusieurs raisons conduisent à revoir la valeur tutélaire du carbone que vous aviez définie en 2008 : les conditions économiques, les prix des énergies. Les problématiques concernant le mix énergétique ont fortement évolué. Enfin les travaux économiques récents menés au niveau international sur le prix du carbone apportent de nouveaux éléments dans la réflexion sur la valeur sociale du carbone.

Je souhaite donc que vous réunissiez, comme vous l'aviez fait en 2008, une commission pour réviser la valeur tutélaire du carbone. Cette commission, composée d'experts, de représentants des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales, proposera une nouvelle trajectoire cohérente avec les objectifs climatiques de la France. Elle devra aussi formuler des recommandations pour étendre l'usage de cette valeur dans la définition et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que dans les choix d'investissement et de financement privés.

Pour mener à bien ces travaux, vous vous appuyerez sur les équipes de France Stratégie.

Afin que cette nouvelle valeur tutélaire puisse être pleinement intégrée dans la version de la stratégie nationale bas-carbone qui sera mise en consultation au second semestre 2018, vous me remettrez fin juin 2018 une version provisoire de votre rapport présentant la trajectoire de la valeur tutélaire du carbone. Vous me remettrez votre rapport définitif en novembre 2018.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Edouard PHILIPPE

Monsieur Alain QUINET  
Inspecteur Général des Finances  
FRANCE STRATÉGIE  
20, avenue de Ségur  
75007 PARIS